

Fiche mission d'un représentant des usagers

Conseil des études (CE)

Qu'est-ce que le conseil des études ?

Le conseil des études est une des assemblées de personnes qui disposent du pouvoir de décision Centrale Lille. Il est composé de représentants élus des usagers, des professeurs, des enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et techniques et de plusieurs personnalités extérieures.

Il va être consulté et prendre des décisions qui concernent la formation initiale et la formation continue, ainsi que sur les conditions de vie et d'études des usagers (activités culturelles, associatives, sociales, questions relatives aux campus...).

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?

Les usagers de Centrale Lille sont les étudiants/doctorants. Les représentants vont être les porte-paroles des étudiants et des doctorants au sein des conseils. Ils sont élus par leurs pairs.

Nombre de séances du CE dans l'année : ± 4 séances

Temps à consacrer en dehors des séances du CE : ± 4 demi-journées

Lieu des séances : Bâtiment A de Centrale Lille Institut, Salle Bossut

Quelles sont les autres façons de s'impliquer en dehors des instances quand on est représentant des usagers au CE : création de sondages auprès des usagers, lecture de certains documents pour préparer les séances, participation à des événements, participation à des groupes de travail (= ce sont des groupes mis en place par le personnel pour évoquer un sujet spécifique sur lequel un travail est en cours et auquel les usagers sont associés, par exemple, le dispositif de signalement de Centrale Lille, ou le plan stratégique de l'Institut)...

Exemples de sujets abordés lors des séances : ouverture d'un diplôme d'établissement, subventions versées pour et par l'Institut, révision des maquettes d'écoles internes, avis sur la nomination d'un directeur, information sur le plan stratégique de l'établissement...

Compétences :

- Faciliter à communiquer à l'oral et à l'écrit
- Avoir un sens des responsabilités
- Avoir un esprit d'équipe et de solidarité
- Avoir le sens de l'intérêt commun

Informations diverses :

- Il peut arriver que vous deviez rater des cours pour assister aux séances/réunions. Ces absences seront excusées.
- Il est possible de siéger dans un autre conseil en plus du CE. Plusieurs élus siègent également dans les conseils d'écoles internes.